

Tarification périscolaire

Les tarifs périscolaires ont été ajustés pour l'année scolaire 2020-2021.

Les tarifs se composent :

- d'un prix à la séance (matin ou soir quel que soit le temps de présence sur l'accueil périscolaire) :
 - 0,39 € pour les quotients familiaux (QF) inférieurs à 401
 - $QF \times 0,0975\%$ pour les QF entre 401 et 1599
 - 1,56 € pour les QF supérieurs à 1599
- d'un prix au forfait en fonction du nombre de présences sur le mois : application du forfait à partir de 6 séances (matin ou soir) si le mois contient 1 semaine scolaire, 12 séances si le mois contient 2 semaines scolaires, 18 séances si le mois contient 3 semaines scolaires, 24 séances si le mois contient 4 semaines scolaires, les séances au-delà étant incluses dans le forfait.

	Montant minimum	QF x Coefficient multiplicateur si QF entre 401 et 1599	Montant maximum
Forfait mensuel (si 1 semaine scolaire dans le mois) A partir 6e séance	2,34 € si QF < 401	$QF \times 0,585\%$	9,36 € si QF > 1599
Forfait mensuel (si 2 semaines scolaires dans le mois) A partir 12e séance	4,68 € si QF < 401	$QF \times 1,17\%$	18,72 € si QF > 1599
Forfait mensuel (si 3 semaines scolaires dans le mois) A partir 18e séance	7,02 € si QF < 401	$QF \times 1,755\%$	28,08 € si QF > 1599
Forfait mensuel (si 4 semaines scolaires dans le mois) A partir 24e séance	9,36 € si QF < 401	$QF \times 2,34\%$	37,44 € si QF > 1599

L'absence non prévenue sera facturée le coût d'une séance.

Si l'enfant n'est pas inscrit sur le périscolaire, une majoration du prix de la séance sera appliquée en plus du coût de la séance.

En cas de retard répété pour venir chercher l'enfant avant la fermeture de l'accueil périscolaire, une majoration de 10 € sera appliquée en plus du coût de la séance.

La direction enfance jeunesse et sport
Agglo Pays d'Issoire